l'IKV

Nous avons tous entendu parler de l'indemnité kilométrique vélo (25 centimes du km trajet domicile travail). Après une période d'essai de juin à novembre 2014 qui a été concluante, le texte est passé par le cheminement habituel : Assemblée nationale, Sénat, ainsi que le club des députés cyclistes. Presque tout le monde est pour le texte (article 13bis). Le débat est riche, nos élus parlent du vélo comme jamais : mode de déplacement avec son coût d'usage, dispositif vertueux d'un point de vue sanitaire et environnemental, mais aussi pour les finances publiques. Le dispositif ne fait que généraliser ce qui existe déja pour l'automobile et le transport collectif. De nombreuses prises de position en faveur du vélo émanent de nos élus. Signalons toutefois l'introduction de l'IKV dans la loi de transition énergétique. Alors qu'il y a peu, pour la déclaration fiscale il était préférable d'annoncer un gros véhicule diesel en matière de frais réels. Aujourd'hui, une certaine reconnaissance de notre mode de déplacement est enfin rétablie à sa juste valeur. Nous sommes sur le bon chemin, nous avançons à petits pas...

À propos de chemin l'IGN a édité une nouvelle carte en collaboration avec l'AF3V. Disponible à l'ADAV Lille ainsi que sur nos stands d'animation dans la région, cette carte vous permettra de prévoir et organiser vos voyages à vélo.

Tarif préférentiel pour les adhérents 6,75€… N'oubliez pas de revenir !!!

Philippe Delrue, Président